

# entraid<sup>EST</sup>

ÉDITION ALLIER

MARS 2019

RÉGLEMENTATION  
DES RÈGLES  
ESSENTIELLES

MÉTHANISATION  
DE L'ÉLECTRICITÉ  
FERMIÈRE



En cuma,  
**se démarquer**  
des méthodes  
classiques

**BOIS**  
PAILLAGE ALTERNATIF

**ALIMENTATION**  
FABRIQUER SON  
ALIMENT CHEZ SOI

**AG DE LA FDCUMA**  
DE L'ALLIER  
**le 4 avril 2019**  
au Theil



02/2017 - 44105 - Casser régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France - Société coopérative à capital variable agréée par le régulateur des services financiers - Siège social : 3, avenue de la Liberté, 41000 Vendôme - France - Siren 45200488 RCS Clément L'Épand - Société de courtage d'assurance - Révisite et Magistrate des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 024 162. Crédit photo : Gaty Images. BEIC

# L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIENT.

1<sup>ère</sup> banque aux côtés des agriculteurs,  
le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.



Source : enquête Adéquation, taux de pénétration 2016

Laure Theuil,  
présidente  
de l'Union  
départementale  
des cuma  
de l'Allier.



## En cuma, se démarquer des méthodes classiques

Dans nos structures, toute personne qui accepte des responsabilités, et par là un pouvoir, a un devoir d'exemplarité afin de se mettre en adéquation avec les problèmes rencontrés.

Notre fédération souhaite porter ces valeurs et nous considérons que la réalisation d'un projet politique n'a pas à se faire au détriment des cuma et de leurs adhérents. Nous avons à préserver l'esprit coopératif qui fut à l'origine des cuma en pensant d'abord à nos agriculteurs.

Le modèle administratif des cuma est de plus en plus lourd et onéreux, sans qu'on en voie d'effet positif sur le terrain. Le fonctionnement n'a pas priorité sur l'investissement, il est au service des cuma, non l'inverse.

Dans un autre ordre d'idée, nous serions bien inspirés en nous ouvrant vers l'extérieur et en montrant la force de nos réseaux, lieux de partage et d'échange, mais aussi de diffusion des techniques pour l'amélioration des pratiques agricoles, en montrant également que le système cuma est souple et efficace, capable de se mettre en adéquation avec les demandes sociétales actuelles en matière d'agriculture. Il est aussi important que nos cuma ouvrent leurs portes aux jeunes agriculteurs ainsi qu'aux néo-ruraux pour que l'outil cuma perdure.

Pour cela, nous avons besoin du soutien de nos politiques afin de poursuivre ces mutations avec l'adhésion de tous. ■

Laure Theuil

### Fédération

- 04 | une fédération au service de ses adhérents

### Méthanisation

- 08 | de l'électricité fermière

### Réglementation

- 10 | des règles essentielles



### Assurances

- 15 | sortez couverts !

### Bois

- 16 | un paillage alternatif

### Alimentation

- 19 | fabriquer son aliment chez soi

### Bien-être animal

- 22 | une litière nouvelle génération



Revue éditée par la **SCIC Entraid**, SA au capital de 45280 €. RCS : B333352888. Siège social 73, rue St-Brieuc, CS56520, 35065 Rennes cx. (0299546312) Siège administratif (0562191888) PDG et Directeur de la publication L. Vermeulen Directeur général délégué J. Monteil Directeur de la rédaction P. Criado - p.criado@entraid.com Directeur commercial et marketing G. Moro (0777661050) - g.moro@entraid.com Responsable marketing M. Fabre - m.fabre@entraid.com Chef d'édition Pierre-Joseph Delorme - pj.delorme@entraid.com Ont participé à la rédaction de ce numéro : Pierre-Joseph Delorme, Paul Loglais Studio de fabrication D. Bucheron, I. Mayer, M.J. Milan, C. Tresin, M. Masson (0562191888) - studio.toulouse@entraid.com Promotion-Abonnement F. Cescato (0607225729), J. Bramardi (0562191888). Principaux actionnaires : Frcuma Ouest, Association des salariés, Fncuma, autres Frcuma et Fdcuma, Association des lecteurs. Impression Capitouls, 31130 Balma - Provenance papier : France - Fibres recyclées : 0% - FSC® Mix - Empreinte carbone : 784 kg CO2/t. Abonnement 1 an : 66€ - Tarif au N° : 8€ Toute reproduction interdite sans autorisation et mention d'origine. [www.entraid.com](http://www.entraid.com)



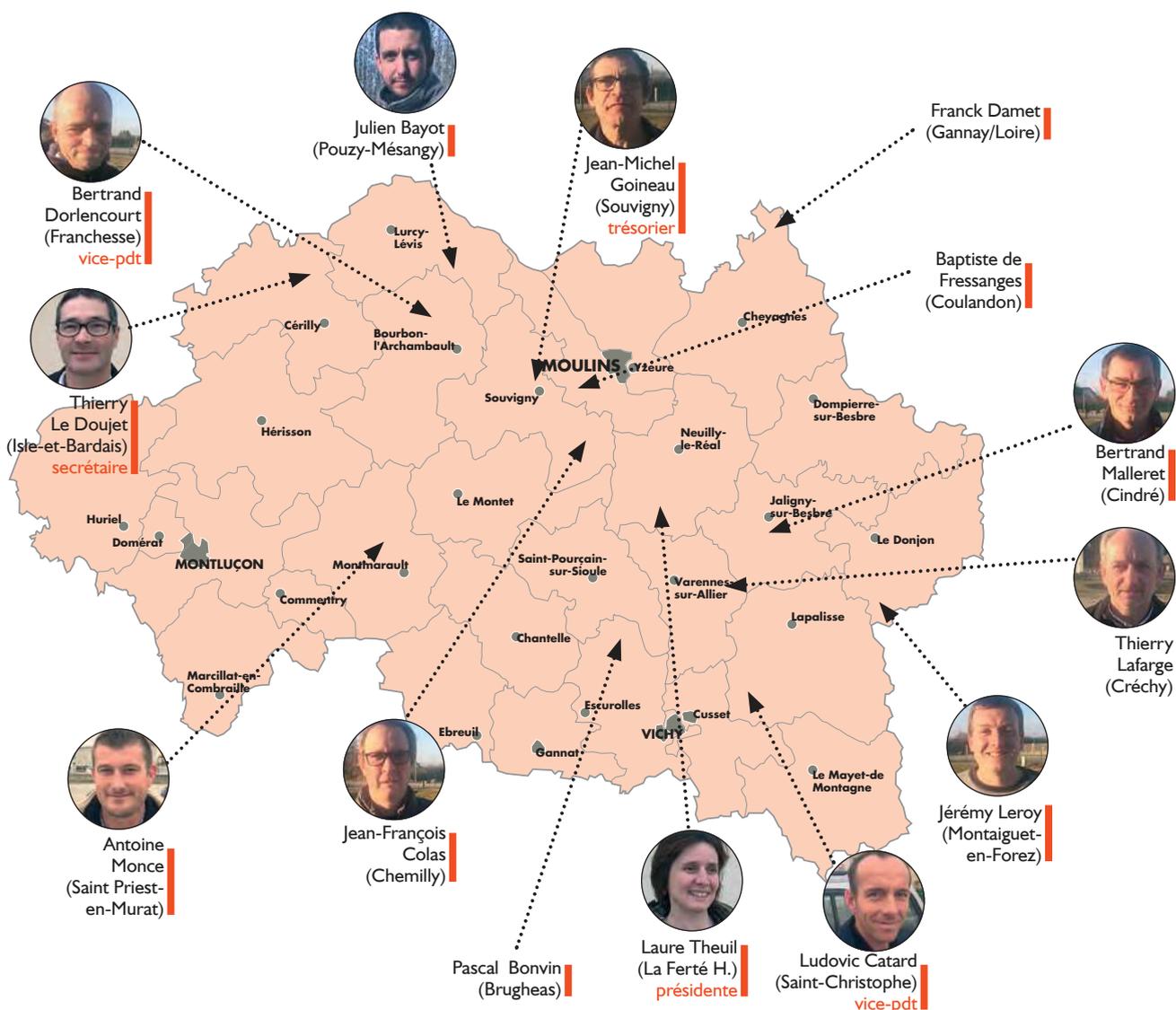
# Une fédération de cuma a

Pour accompagner le bon fonctionnement des cuma, une équipe d'administrateurs et de salariés est à votre écoute. Ce numéro spécial est aussi l'occasion de faire un tour d'horizon des différents services proposés par la fédération.

Par les salariés de la Fdcuma

**E**n 2018, le département compte 260 cuma cotisantes à la fédération. Le chiffre d'affaires des cuma en 2017 se monte à 7,4 millions d'euros. En 2018, on peut souligner le réveil de la cuma de St Gérard, pour l'acquisition d'une presse bottes carrées, et de la cuma betteravière de Saulzet, pour l'acquisition d'un broyeur de jachères et d'un semoir maïs. ■

## LES 14 ADMINISTRATEURS DE LA FDCUMA DE L'ALLIER



# u service de ses adhérents

## DES CUMA QUI INVESTISSENT

- **Investissements** subventionnés en 2018 : 3 800 000 € pour 117 matériels et 79 cuma
- **Montant subventions** demandées : 1 100 000 €
- **Dépôt d'un dossier** de subvention. Pièces à fournir : deux devis de deux concessionnaires différents. Attention à la rédaction de ces documents ! Mention de la date, nom de la cuma, en-tête au nom du concessionnaire, montant HT, montant de la reprise, montant de la soulte... ; la liste des adhérents de la cuma ; Kbis de moins de trois mois, un Rib ; la comptabilité de l'année N-1.  
La cuma devra faire un prévisionnel d'achat sur les 3 ans à venir. Tous les matériels peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dès lors que le dossier répond à trois critères : économie, social, environnement.
- **Les subventions** sont attribuées par le conseil départemental de l'Allier, le conseil régional d'Auvergne et l'Europe.
- **Le taux minimum** de subvention est de 30 %, le maximum peut atteindre 40 % du HT. ■



## CONTRÔLE PULVÉRISATEURS

**Tout pulvérisateur ayant atteint l'âge de 5 ans en 2019 ou ayant déjà été contrôlé en 2014 devra être contrôlé à nouveau avant le 31 décembre 2019. Le coût du contrôle varie de 165 à 285 € en fonction de la largeur de la rampe. Tous les pulvérisateurs, même ceux sur quad (50 €), doivent être contrôlés. ■**

## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2018

2 MOISSONNEUSES-BATTEUSES	430 000 €
11 ÉPANDEURS À FUMIER	381 994 €
13 BROyeurs DE HAIES	309 690 €
10 DÉCHAUMEURS	206 630 €
5 ROUND BALER	205 800 €
1 MACHINE À VENDANGER	203 754 €
2 PRESSES HAUTE DENSITÉ	192 400 €
4 PULVÉRISATEURS	163 400 €
2 AUTOCHARGEUSES	148 000 €
5 SEMOIRS	139 600 €
2 APLATISSEURS	133 000 €
6 BENNES	126 890 €
6 ENRUBANNEUSES	124 840 €
1 SEMOIR SEMIS DIRECT	100 386 €

## VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ENGINs DE LEVAGE

La loi impose aux propriétaires de machines, employeurs de main-d'œuvre ou qui les mettent à disposition, des contrôles technique périodique. Cette vérification permet de juger, à intervalle régulier, si les systèmes de sécurité sont en bon état de fonctionnement. Elle doit être réalisée tous les 12 mois pour les engins de manutention (tracteur + chargeur) et tous les 6 mois pour les engins de levage (chariot télescopique, chariot élévateur...). Votre fédération a la compétence pour réaliser ce service. N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements. ■

## REGISTRE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF

**Obligation pour toutes les sociétés, y compris les cuma de procéder à cette déclaration. La majorité des cuma de l'Allier l'a déjà réalisée. Attention, si votre cuma n'a pas fait cette déclaration, cela peut entraîner une amende. Désormais lors de tout renouvellement de président, cette déclaration sera à refaire... ■**

## RÉUNIONS DE SECTEUR

Trois réunions ont eu lieu en février 2019 à Lapolisse, Montmarault et Yzeure, en partenariat avec Groupama. Plus de 50 cuma y ont participé. L'offre Groupama réservée aux cuma a été présentée ainsi que les démarches à réaliser lors d'un sinistre. Un point important a été discuté : qui doit déclarer un sinistre lors d'un chantier en entraide avec un matériel tracté de la cuma ? Il faudra contacter le centre des sinistres de Saint-Etienne et exposer le cas de façon à ce que ce soit l'assurance de la cuma qui couvre. Un détecteur de fumée et un guide « Comment bien s'assurer en cuma » ont été offerts à chaque participant. ■



# LA PUISSANCE DONT VOUS AVEZ BESOIN

**VALTRA**

SÉRIE A MACHINÉ DE L'ANNÉE 2017

SÉRIE N MACHINÉ DE L'ANNÉE 2016

SÉRIE T MACHINÉ DE L'ANNÉE 2018

SÉRIE S

VOTRE CONCESSIONNAIRE

→ [www.valtra.fr](http://www.valtra.fr)  
#YourWorkingMachine

**Eté TISSIER 1959**

**CULTIVONS NOTRE DIFFÉRENCE.**

**Concessionnaire**

**SIÈGE SOCIAL**  
9, route de Souvigny  
03210 BRESNAY  
TÉL. : 04 70 42 80 35

**SUCCURSALE**  
65, route de Cindré  
03150 BOUCE  
TÉL. : 04 70 43 75 89

**YOUR WORKING MACHINE**

## Contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs\*

Tous les pulvérisateurs contrôlés en 2014 et/ou de plus de cinq ans doivent être contrôlés ou recontrôlés **avant le 31 décembre 2019.**

**ATTENTION : tous les pulvérisateurs, même montés sur quad sont à contrôler.**

Le GIE PULVE03, organisme agréé, vous propose ses services :

- contrôles groupés chez les concessionnaires ou en exploitation (tarif de groupe)
- contre-visite gratuite, si réparations faites le jour même, avant le départ de l'opérateur.

\* (loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 31/12/2006 - Contrôle obligatoire depuis le 01/01/2009).

*N'hésitez pas à contacter le*

**GIE PULVÉ03**  
60 Cours Jean Jaurès  
03000 MOULINS  
**Tél. 04 70 48 42 42**  
[pulve03@allier.chambagri.fr](mailto:pulve03@allier.chambagri.fr)

**AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE ALLIER**

**CUMA Allier**



## Cerfrance Terre d'Allier, Le spécialiste des CUMA

### SERVICE SPÉCIAL CUMA

\*Convention partenariat FD CUMA

- Comptabilité
- Prix de revient
- Facturation
- Animation AG

9 agences réparties dans l'Allier pour un service de proximité

Cerfrance Terre d'Allier  
3 parc de Fromentsou  
03400 TOULON SUR ALLIER  
Tél : 04 70 34 12 00 - Fax : 04 70 34 12 12  
[contact@03.cerfrance.fr](mailto:contact@03.cerfrance.fr)

**CERFRANCE**  
TERRE D'ALLIER

## NOUVEAUX STATUTS POUR LES CUMA

La modification statutaire est obligatoire et doit intervenir dans votre cuma courant 2019 :

- possibilité d'avoir une activité de groupement d'employeurs,
- radiation possible des adhérents inactifs,
- possibilité d'avoir des adhérents « stagiaires » pendant 1 an (maintien l'obligation de souscription de capital social).

La fdcuma, avec l'embauche de Corentin Borde au 1<sup>er</sup> mars 2019, vous accompagnera dans cette démarche.

Cette harmonisation sera votée lors d'une assemblée générale extraordinaire. Profitez de ce moment pour procéder, si besoin, à la mise à jour du KBIS (membres du conseil, siège social, etc.). ■

## FORMATION S'ENGAGER ET DEVENIR ACTEUR DE SA CUMA

Cette formation est obligatoire pour toute cuma ayant déposé un dossier de demande de subvention depuis 2015. Elle est financée par Vivea et dure deux jours.

Public visé : président, administrateur ou futur administrateur. Thèmes abordés : le règlement intérieur, la gestion de la cuma, les impayés, le rôle de chacun, les activités de la cuma : comment et avec qui ? l'animation d'une réunion, le coût de revient d'un matériel...

Vous ne voulez pas venir tout seul ? Faites-vous accompagner par l'un de vos administrateurs ! ■

## FILIÈRE BOIS : RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS BESOINS

### Activité grappin coupeur

- Chauffeur : Aurélien Villatte
- Coût : 125 €/h + 150 € de mise en chantier
- Les + : couper, tailler, élaguer en toute sécurité, valorisation du bois.

**Ne montez plus dans le godet du chargeur pour élaguer vos arbres !**



### Activité déchiquetage

- Chauffeur : Sébastien Deville
- Coût : de 6 à 8 €/m<sup>3</sup> en fonction des volumes
- Facturation à l'heure. Rendement moyen : 67 m<sup>3</sup>/h
- En 2018, 32 000 m<sup>3</sup>

- Les + : valorisation de votre bois pour paillage animal, paillage végétal, chauffage...

**Pourquoi continuer à faire brûler votre bois au champ ?**



### Activité fendeur

- Coût : 70 €/h
- Facturation à l'heure
- Les + : permet de fendre des grosses billes jusqu'à 2,50 mètres de long, pas de largeur maxi, poussée de 100 tonnes, complète l'activité de fendage traditionnelle par une capacité hors norme

**Ne laissez plus pourrir vos grosses billes de bois au coin des champs !**

### Démonstration

**Prochaine journée autour de la haie en octobre 2019 : de la plantation à la valorisation.** ■



## ACTIVITÉ COMPOSTAGE : ÉLÉMENTS CLES

- **Chauffeur** : Valentin Guinatier
- **Coût** : 7,60 euros/minute
- **Attention** à la confection des tas ! 4,50 m largeur maxi et 1,80 m de hauteur maxi
- 74 000 mètres d'andain, 172 heures de composteuse, 1 094 heures de tracteur en 2018
- **Les +** : réduction de volume, moins d'odeur, épandage facilité, réduction des mauvaises graines...

Important d'y penser pour le paillage réalisé avec des pailles de maïs et des copeaux de bois

**Et vous, quand pensez-vous optimiser votre fertilisation organique ?** ■

## BÂTIMENTS EN CUMA

Deux cuma ont construit des bâtiments de stockage des matériels en 2018 : la cuma du Breuil à Agonges (1 378 m<sup>2</sup>), ci-dessous, et la cuma de Verneix (434 m<sup>2</sup>) ■



## UN NOUVEL ANIMATEUR POUR LA FDCUMA

Corentin Borde est arrivé à la fdcuma le 1<sup>er</sup> mars. Agé de 24 ans et titulaire d'un DUT de gestion, il aura notamment en charge le développement des DiNA et la mise en harmonie statutaire. Pour le contacter : corentin.fdcuma03@orange.fr ■



**Coordonnées de la fdcuma : 20-22 rue Blaise Sallard, ZI du Rancy, 03400 Yzeure. Téléphone : 04 70 44 11 62. Mail : fdcuma03@wanadoo.fr**



## De l'électricité **fermière**

**P**endant six ans, ils ont parcouru la France et l'Allemagne pour visiter des installations et se faire une idée de ce qu'ils voulaient comme de ce qu'ils ne voulaient pas. Julien et Stéphane Deville, deux cousins en Gaec et Jean-Luc Guillaumin (35, 50 et 60 ans) se connaissent de longue date au sein de leurs CETA : « *Nous avons réalisé pas mal d'essais ensemble.* » Toujours en train de réfléchir à « *comment faire autrement* » et, petit à petit, l'idée s'installe : « *On arrive au bout. On ne peut pas continuer comme ça.* » Céréaliers en zone intermédiaire, le potentiel est limité à 50-70 q/ha en blé. « *Il faut plus de visibilité, des impasses techniques sont apparues, les prix sont soumis à la mondialisation* », constate Jean-Luc Guillaumin. Des économies d'échelle ont déjà été réalisées. Leurs 540 ha sont mutualisés en SEP (société en participation). Celle-ci globalise les achats d'intrants et les ventes de produits puis rétrocède la marge par hectare à chaque entité. Une SNC regroupe

**Pour aller plus loin dans leur activité agricole, trois exploitants transforment des effluents d'élevage et des intercultures en électricité. Un projet agricole mais non alimentaire qui complète leur métier et leur donne un second souffle.**

Par Paul Loglais

Jean-Luc Guillaumin : « L'envie de faire quelque chose d'autre, qui pousse vers l'avenir. »

le parc matériel et embauche le salarié de Jean-Luc. Elle facture à l'hectare les prestations. Une émulation collective a aussi été trouvée, elle portera ce projet de méthanisation. Mais jusque-là, les tarifs proposés de revente de l'électricité ne permettaient pas la rentabilité du projet. A l'époque, plus la chaleur produite par le moteur était valorisée, mieux l'électricité était payée. Or, des besoins de chaleur au Theil, à 15 km de Montmarault, il y en a peu. « *Pas de recette, pas de projet!* » Finalement, c'est le changement de barème qui déclenche tout ce qui était prépa-

ré depuis des années. La ration se précise. Ce sera pour l'essentiel du fumier reçu par échange paille-fumier, du lisier et des cultures intermédiaires. Elles constituent une manière de valoriser les surfaces sans récolte entre la moisson et le printemps.

### DEUX RATIONS DANS L'ANNÉE

Céréaliers, ils fournissent de la paille à deux éleveurs totalisant 800 animaux et pour lesquels ils réalisent le curage toutes les trois semaines (dans l'idéal), soit un total de 2 400 tonnes par an (bientôt 3 500 tonnes). Toutefois, le fumier n'est pas produit l'été. Une seconde ration est donc mise en place pour la période estivale avec davantage de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) récoltées en ensilage. Il s'agit d'association de graminées et légumineuses (qui fertilisent la culture suivante) : avoine et pois ou luzerne et avoine, seigle ou épeautre. Au total, 200 ha. A ceci, s'ajoutent des issues de céréales (dé-

chets de silos) et du lisier de porc (6 m<sup>3</sup> par jour).

Cette «soupe» est broyée et introduite dans le digesteur, cuve circulaire munie d'une bache hémisphérique et portée à 37-40°C par la chaleur du moteur. Dans ce milieu les bactéries -les mêmes que celles du rumen et donc présentes dans le fumier- se mettent au travail. Elles découpent les molécules et produisent un gaz, dit biogaz, essentiellement composé de gaz carbonique et de méthane. Ce dernier permet le fonctionnement d'un moteur thermique qui, couplé à une génératrice, produit de l'électricité. De la chaleur est également produite. Elle sert à sécher différents produits selon les opportunités qui se présentent.

## DEUX À TROIS HEURES DE TRAVAIL PAR JOUR

Au Theil, le moteur de 250 kW produit l'équivalent de la consom-

**2 400 tonnes de fumier par an**

mation électrique de près de 300-350 foyers (hors chauffage). Il sera bientôt complété par un second moteur de 250 kW également. Le double-

ment de la puissance coûtera 850 ke et nécessitera un

complément de ration : glycérine, huile de colza, CIVE supplémentaires. Côté travail, l'installation de la méthanisation nécessite 2 à 3 heures par jour ce qui rend indispensable une permanence des associés : «*Il y a toujours une petite intervention à réaliser*».

Construit en un an, entre novembre 2016 et novembre 2017, l'installation a nécessité quelques adaptations le temps d'apprendre ce nouveau métier. La qualité des substrats est fondamentale : pas de fumier vieux, CIVE récoltées au stade grains pâteux ; la logistique est également déterminante : de trop longs trajets sont coûteux. Les associés se fixent 5 à 7 km comme limite.

Aujourd'hui, les trois associés sont satisfaits. Développant une activité rentable, dotée de tarifs fixes, sous contrat de près de 18 ans, revalorisés chaque année et garantis par l'État. Les trois agriculteurs participent à la transition énergétique, retrouvent de l'autonomie et inventent des solutions agronomiques nouvelles (gestion de l'azote, des graines d'adventices, par exemple)

Ils l'assurent, cette expérience est reproductible. D'après eux, il faut d'abord avoir envie de faire quelque chose d'autre, quelque chose qui pousse vers l'avenir et, bien sûr, avoir envie de travailler ensemble. Pas si compliqué? ■

## CHIFFRES CLÉS

- **Coût de l'installation : 2,5 millions d'euros**
- **Financement par 70 % de prêt sur 10 ans, 5 % de subvention, 15 % par les associés et un apport en compte courant.**
- **Retour sur investissement en 8 ans** ■

# GUIDE PRATIQUE

**Achat**

**des matériels**

**agricoles**



AU SOMMAIRE

**LE PROJET**

**LES ACHATS**

**LA RÉGLEMENTATION**

**LE FINANCEMENT**

### BON DE COMMANDE

PRIX PUBLIC: 9,90 € TTC FRAIS DE PORT COMPRIS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Nom de cuma (ou institution) : \_\_\_\_\_  
 Activité principale : \_\_\_\_\_ SAU de l'exploitation : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 Nb d'exemplaires : \_\_\_\_\_ x 9,90 € TOTAL : \_\_\_\_\_ €

A retourner à Entraid'  
 Maison de la Coopération  
 2 allée Daniel Brisebois  
 31320 Auzeville-Tolosane

Ce guide est aussi disponible sur la boutique Entraid'  
<http://boutique.entraid.com/>  
 ☎ 05 62 19 18 88 - Fax 05 62 19 18 87

**entraid'**

## LES NOUVEAUX SÉRIES 6. POUR TOUS VOS DÉFIS QUOTIDIENS



La meilleure association de technologie de sa catégorie

**DURY MOTOCULTURE**

03130 AVRILLY

Tél. 04 70 55 31 10

[hdury@dury-motoculture.com](mailto:hdury@dury-motoculture.com)

**DIONNET & GORSE**

2, Rue du Puy de Beaumont  
 63310 BEAUMONT LES RANDAN

Tél. 04 70 41 52 55

[www.dionnetgorse.com](http://www.dionnetgorse.com)

Rejoignez-nous sur  
[www.facebook.com/DeutzFahrFrance/](https://www.facebook.com/DeutzFahrFrance/)

DEUTZ-FAHR est une marque de SDF



# Des règles essentielles



L'entraide se définit comme un échange occasionnel de travail et ne peut pas être rémunérée.

Ces pages permettent de revenir sur quelques règles essentielles censées être connues par tous : des explications sur l'entraide et la cuma, comment formaliser le cas où un adhérent conduit un matériel pour le compte de la cuma, ou encore quelques règles sur la conduite des engins.

Par rédaction Entraid'

**L**es agriculteurs se sont toujoursentraidés pour de nombreux travaux. L'entraide se définit comme un échange occasionnel, temporaire ou régulier de travail ou de service entre agriculteurs. Celui qui apporte son aide est le prestataire, celui qui la reçoit le bénéficiaire.

## LA NATURE DE L'ENTRAIDE

L'entraide entre agriculteurs peut être personnelle ou matérielle. Elle est personnelle lorsque le service

consiste en un travail (participation personnelle du prestataire aux labours, aux récoltes, à la traite d'animaux, etc). Elle est matérielle lorsque le service se matérialise en moyens d'exploitation (mise à disposition d'un tracteur, d'une charue, etc). L'entraide peut être occasionnelle, temporaire, ou intervenir d'une manière régulière.

## LES CONDITIONS

Le recours à l'entraide impose trois conditions :

- la gratuité : l'aide ne peut être rémunérée;
  - la réciprocité : celui qui apporte son aide doit pouvoir demander la même chose;
  - l'équivalence : les échanges d'aide doivent être équivalents (pas de bénéfices pour une des parties).
- L'aide apportée ne peut être une fonction ou activité censée être assurée par un salarié de manière régulière, sinon cela peut être requalifié en contrat de travail.

## LES RESPONSABILITÉS

Le prestataire est tenu responsable de tout accident survenant au cours de son aide. Il ne pourra en aucun cas se retourner contre le bénéficiaire.

Sa responsabilité comprend également tout accident survenu aux membres de sa famille, aux aides familiaux et ses ouvriers agricoles. S'il se blesse au cours de l'aide apportée, cela sera pris en charge comme un accident privé. ■

## BIEN DIFFÉRENCIER CUMA ET AGRICULTEUR

**Si la cuma demande à un voisin un coup de main pour un chantier, cela ne peut pas être considéré comme de l'entraide. L'entraide doit s'effectuer uniquement entre agriculteurs et la cuma n'est pas un agriculteur. Le coup de main du voisin sera qualifié comme du travail au noir en cas de visite de l'inspection du travail. Sur le chantier, si la personne donnant un coup de main est victime d'un accident, la cuma pourra être poursuivie. ■**

# sur le travail et le matériel

## Adhérent et chauffeur pour des activités cuma

Bien souvent, pour conduire un matériel de la cuma, moissonneuse ou ensileuse par exemple, on sollicite contre rémunération un ou des adhérents qui disposent de temps et de savoir-faire. Un cas de figure qui se rencontre surtout dans les groupes qui n'ont pas de salarié.

**D**eux solutions existent pour formaliser cette intervention au bénéfice de la cuma: le contrat d'entreprise et le contrat de travail.

### LE CONTRAT D'ENTREPRISE

Un contrat d'entreprise est conclu entre l'adhérent et la cuma. Pour être valide, en référence à l'article 1710 du Code civil, il doit mentionner très précisément:

- l'objet du contrat, en l'occurrence une prestation de travail effectuée pour la cuma et réalisée en toute indépendance (mention très importante pour éviter qu'il ne soit requalifié en contrat de travail);
- la durée de la prestation;
- la rémunération selon le travail

fourni (et non selon le temps passé).

Enfin, le prestataire devra également souscrire une assurance.

### LE CONTRAT DE TRAVAIL

Deuxième solution: la cuma rédige un contrat de travail pour «*exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur*», qui va préciser:

- la mission;
- la durée;
- le niveau de rémunération.

Cette option apparaît adaptée à la majorité des situations observées dans les cuma.

### L'ENTRAIDE

La conduite est effectuée dans le cadre d'une banque de travail. Ce type d'échange bénévole repose sur

la réciprocité et ne donne pas lieu à un versement d'argent. Attention toutefois à vérifier que le règlement intérieur de la cuma ne mentionne pas que les chantiers d'ensilage se déroulent sous la responsabilité de celle-ci. Par ailleurs, la cuma ne peut intégrer en tant que telle une banque de travail.

### L'ASSOCIÉ DE GAEC

Attention, quand l'adhérent concerné est associé de gaec, il est nécessaire que ce gaec accorde son autorisation à l'associé et demande une dérogation pour cette activité. Celle-ci doit rester occasionnelle (536 heures maxi par an). L'adhérent facturera ensuite personnellement. ■

## NETTOYER DERRIÈRE SOI

Le dépôt de boue, terre ou salissure par les roues des engins agricoles sur la route peut être dangereux et provoquer des accidents. Il est important de prévoir ces dépôts potentiels et de signaler leur présence en amont. Avant les travaux aux champs (comme les chantiers de récolte), il faut prévenir le gestionnaire de la voie concernée, qui est le service technique communal pour les voies type C, départemental pour les voies type D, ou la DIR pour les voies nationales type N.

La signalisation du salissement est préventive et ne dispense pas de l'obligation de nettoyage. En cas de non balisage et de non nettoyage, l'amende de cinquième classe (de 1 500 à 3 000 €) peut être accompagnée d'une ou plusieurs peines privatives ou restrictives de droits privatifs.

En cas d'accident, la responsabilité civile peut être engagée. ■



Signalisation et nettoyage : une obligation parfois difficile à respecter. ■

## TÉLÉPHONE AU VOLANT LES TRACTEURS AUSSI SONT CONCERNÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, comme dans une voiture, le conducteur d'un véhicule agricole ne doit pas téléphoner avec le combiné à la main ni avec une oreillette, ni porter de casque afin d'écouter de la musique. Seul le téléphone par Bluetooth est toléré.

Le risque: une amende forfaitaire de 135 €, le retrait de 3 points du permis de conduire (article R.412-6-1 du code de la route). ■



Téléphone portable : les mêmes règles s'appliquent. ■

AVEC AGRILISMAT, INVESTISSEZ DANS DU MATÉRIEL  
À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS\*



\* sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ONIAS : 07 006 015 - Siège social: 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - Mars 2019 - Crédit photo : Istock - Document publicitaire non contractuel.

**BANQUE POPULAIRE**   
AUVERGNE RHÔNE ALPES

## SARL METROT Père et Fils

→ **TOUT le matériel agricole et d'élevage**

Kuhn • Hardi • Kverneland • Tatoma  
Razol • Gilibert • Gregoire Besson • Ponge  
Thiévin • Desvoys • Jourdain  
Maréchalle • Sulky • Huile Total

03190 Verneix - Tél. 04 70 07 83 39

- Vente
- Reprise
- Réparations
- Pièces détachées



MASSEY FERGUSON®



JOURDAIN

## EURL GARNIER

Amendements, composts  
et engrais organiques

Transports, bennes, plateau  
et fond mouvant



Le Sciau  
3160 Couzon  
eurlgarnier@nordnet.fr  
Tél. 06 07 53 81 07

**A PLUSIEURS  
C'EST MOINS CHER**

TARIF PAR ABONNEMENT

Nombre d'abonnements	1 an	2 ans
1 à 3	66€	128€
4 à 9	63€	121€
10 à 15	56€	107€
+ de 15	52€	85€

Tarifs unitaires TTC (TVA 2,1 %) valables jusqu'au 30/04/2019

### ENTRAID'

Maison de la Coopération - 2 allée Daniel Brisebois  
31320 Auzeville Tolosane  
Tél. 05 62 19 18 88

## ABONNEZ-VOUS



Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone (obligatoire)..... E-mail .....

Je souhaite recevoir :  la newsletter Entraid'  les informations partenaires

*Pour les abonnements multiples, indiquer le nom du collecteur et joindre la liste des abonnés sur feuille libre.*

Règlement par chèque bancaire à l'ordre d'Entraid', à joindre à votre courrier

Virement bancaire : Crédit Mutuel FR76 1027 8022 2000 0203 3410 163

x  =  €  
Nb d'abonnements  
souscrits

x  =  €  
Tarif d'abonnement

=  €  
Montant versé

N° d'agrément de la cuma

Signature

# Vitesse sur route : 40 km/h maxi

Le règlement européen 167/2013/CE ne fixe plus de limite à la vitesse de circulation des tracteurs. Mais le Code de la route reste calé sur 40 km/h dans le meilleur des cas.



Quelle que soit la vitesse à laquelle peut rouler un tracteur, le code de la route est clair : pas plus de 40 km/h.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un règlement européen (167/2013/CE) redéfinit les conditions de mise sur le marché des tracteurs et véhicules agricoles remorqués. Ce texte ne fixe plus de limite maximale de vitesse pour certaines catégories de véhicules, assortie bien entendu d'exigences techniques nouvelles en matière de freinage. Conséquence : les constructeurs commercialisent désormais en France des tracteurs roulant à 50 km/h ou même 65 km/h. Problème, le Code de la route n'a pas évolué, et son article R413-12-1 reste en vigueur : « la vitesse des ensembles agricoles constitués d'un véhicule à

moteur et d'un véhicule remorqué est limitée sur route à 25 km/h. Toutefois, pour ces ensembles agricoles, la vitesse limitée est portée à 40 km/h si chaque véhicule constituant l'ensemble a été réceptionné pour cette vitesse et si leur largeur hors tout est inférieure ou égale à 2,55 mètres ». Il avait été évoqué un moment l'hypothèse d'un changement de ce côté, voire d'un nouveau permis adapté mais rien n'a bougé. Soit on reste dans les conditions favorables accordées au monde agricole en dessous de 40 km/h, soit on passe directement dans le cas général, avec toutes les conséquences : permis, carburant, contrôle technique, etc. ■

## 40 OU 44 T DE POIDS TOTAL ?

Le PTRA de 44 tonnes introduit par le décret du 13 avril 2016 n'est pas clairement prévu en agricole, et serait de toutes façons peu utile car il impose de ne pas dépasser 27 tonnes pour l'ensemble des 3 essieux de la remorque. Il intéresse avant tout les transporteurs routiers. Cela n'empêche pas certains tracteurs d'être prévus techniquement pour un PTRA de 44 tonnes, ainsi qu'on peut le lire sur leur certificat d'immatriculation. ■



Certains tracteurs disposent d'une carte grise dont le PTRA est de 44 tonnes. Attention aux limites.

## EN CAS DE SURCHARGE DU PTAC, QU'EST-CE QUE JE RISQUE ?

- Avec moins de 20% de surcharge : une contravention de 4ème classe, une amende de 135 € (maxi 750 €).
- Avec plus de 20% de surcharge : une contravention de 5ème classe, une amende de 1500 € maxi.
- Le matériel peut être immobilisé dès 5% de surcharge.
- Si surcharge sur un essieu : une contravention de 4ème classe par tranche de 0,3 t supplémentaire.



## RÉCAPITULATIF DES PERMIS DEMANDÉS POUR LA CONDUITE SUR ROUTE

	CAS GÉNÉRAL	VÉHICULES ATTACHÉS À UNE EXPLOITATION AGRICOLE OU FORESTIÈRE, À UNE ETA OU À UNE CUMA PENDANT LA DURÉE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE OU FORESTIÈRE
Véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h, et véhicules qui peuvent y être assimilés	Permis B	Dispense pour les actifs agricoles • à partir de 16 ans pour tracteur, tracteur + machine ou automoteur < 2,50 m, • à partir de 18 ans si plusieurs remorques ou > 2,50 m ou tracteur avec instrument de lavage
Tracteurs agricoles dont la vitesse dépasse 40 km/h <sup>(1)</sup>	Permis C1 ou C pour un tracteur seul, C1E ou CE pour un tracteur auquel est attelé une remorque de plus de 750 kg	Dispense pour les actifs agricoles • à partir de 16 ans pour tracteur, tracteur + machine ou automoteur < 2,50 m, • à partir de 18 ans si plusieurs remorques ou > 2,50 m ou tracteur avec instrument de lavage
Poids lourd > 3,5 t	Permis C, CE, C1 ou C1E selon PTAC et remorque	

(1) Rappel : à ce jour en France, les tracteurs agricoles n'ont pas le droit de circuler à plus de 40 km/h sur route.



Les Vernes - 03160 YGRANDES  
Tél. 04 70 66 32 16 - Fax. 04 70 66 35 44

## Vente de Matériel Agricole



**BUCHET** 71740 TANCON  
buchet-constructeur.com  
CONSTRUCTEUR Tél : 03.85.26.21.91



### Epandeur avec tablier

Certifié éco-épandage : précision, régularité, grande largeur.  
4 brevets déposés, 3 Sommets d'Or. Gestion automatisée, DPA,  
pesage, volet de bordure.



### Abri déplaçable

Se déplace avec tracteur.  
Long 3 m, 6 m et 9,50 m.  
Largeur 2,50 m et 3 m.  
Version bovins et chevaux.

**UCAL**  
cultivons l'exigence

Conseils et outils d'aide à la décision  
Commercialisation des céréales  
Approvisionnement agricole

**COOPACA**  
Société Coopérative Agraire  
7 rue du commerce 03220 Treteau  
Tel 04 70 34 71 42 - www.coopaca.coop

**SICA BB**  
Route de Cosne 03430 Villefranche d'Allier  
Tel 04 70 05 93 29 - siccabb@sicabb.coop

**Val'limagne.coop**  
BP 3 - 03330 Bellenaves  
Tel 04 70 58 31 46 - www.val.limagne.coop

Alimentation du bétail

**ATRIAL**

**LASER 03**  
emploi

## L'intérim autrement

LA SOLUTION À  
VOS BESOINS DE PERSONNEL

**MOULINS** - 20 av. Meunier - 03000 Moulins  
Tél. 04 70 35 36 36 - mail : laser03moulins@msaservices-auvergne.fr

**MONTLUÇON** - 6 rue des Anciennes Boucheries - 03100 Montluçon  
Tél. 04 70 35 35 30 - mail : laser03montlucon@msaservices-auvergne.fr

**VICHY** - 12 rue Pasteur - 03200 Vichy  
Tél. 04 70 35 36 39 - mail : laser03vichy@msaservices-auvergne.fr

[www.laser-emploi-auvergne.fr](http://www.laser-emploi-auvergne.fr)

# MAIA JCB

Votre partenaire manutention !

TELESCOPIQUES

CHARGEUSES TELESCOPIQUES

Partenaire officiel de la Fédération Nationale des Clubs JCB AGRI depuis 2006

**JCB** ALLIER - PUY DE DOME - CANTAL

## MAIA 04 73 33 05 60

Vente Location Entretien [www.maia-jcb-materiel-agricole.fr](http://www.maia-jcb-materiel-agricole.fr)

# J'AI UN TRUC!

## GAGNEZ 50€

VOUS AVEZ IMAGINÉ UN ÉQUIPEMENT ASTUCIEUX  
AMÉLIORÉ UN MATÉRIEL ?

ENVOYEZ-NOUS : TEXTE EXPLICATIF - PHOTOS OU VIDÉO

SI VOTRE ASTUCE EST PUBLIÉE DANS ENTRAID,  
VOUS RECEVREZ UNE PRIME DE 50 EUROS

PASCAL BORDEAU • ENTRAID<sup>®</sup>  
2133 route de Chauvigny - 86550 Mignaloux - Beauvoir  
Tél. 05 49 44 74 92 • Courriel : pbordeau@entraid.com

# Assurances : sortez couverts !

Le patrimoine d'une cuma est essentiellement composé de tracteurs et de matériels agricoles. La couverture de ses biens est capitale.

Par Vincent Demazel

L'assurance des tracteurs et des automoteurs est obligatoire et donc chaque véhicule a son propre contrat. En revanche, l'assurance des matériels attelés est différente en fonction des compagnies d'assurance. Il y a deux approches possibles : soit la couverture du tracteur est étendue au matériel, soit le matériel dispose de ses propres garanties.

## TROIS GRANDS TYPES DE GARANTIES

**Responsabilité civile :** c'est le minimum légal. La responsabilité civile des véhicules est obligatoire. Elle couvre seulement l'ensemble des dommages que l'assuré cause aux autres. Et ceci en tous lieux, lorsqu'il circule, est stationné ou remisé.

## DÉCLARATION DE SINISTRE : LES ÉTAPES

**Un accident survient alors que l'adhérent au volant de son tracteur est attelé à un matériel de la cuma. Quelles étapes ?**

- 1) **L'adhérent fait la déclaration auprès de son assureur (nota : désormais les déclarations auprès de votre compagnie d'assurance peuvent se faire en ligne ou par téléphone). Le déclarant détaille à son assureur les circonstances du sinistre et/ou fait suivre le constat qui a été dressé et tout autre document demandé pour le dossier sinistre.**
- 2) **Il informe la cuma de l'accident intervenu.**
- 3) **Si l'assurance de l'adhérent ne couvre pas les dommages intervenus sur le matériel, c'est éventuellement l'assurance de la cuma qui prendra le relais si un contrat est présent. ■**

L'assurance incendie est malheureusement parfois nécessaire.



**Assurance tiers :** cette assurance garantit essentiellement la responsabilité civile ainsi que d'autres garanties, mais celles-ci sont limitées.

**Tous risques :** cette formule de garantie vise à couvrir l'ensemble des risques avec la possibilité d'ajouter des options comme le bris de matériel

## ATTENTION AU "TROUS DE GARANTIES"

La principale difficulté assurantielle rencontrée par la cuma lors de la mise à disposition de matériels est l'absence de couverture ou une couverture partielle de ses matériels.

En effet, si le tracteur de l'adhérent n'est pas assuré "tous risques" ou s'il n'a pas souscrit toutes les options, et que la cuma n'a pas souscrit d'assurance pour son matériel attelé, un défaut de couverture peut exister. Dans cette situation, le matériel attelé n'est pas ou est mal assuré. Les dommages matériels du sinistre peuvent alors avoir un impact à la fois financier mais aussi dans l'organisation et le calendrier des travaux de la cuma. Certaines d'entre elles décident alors de se retourner contre l'adhérent. Encore faut-il que l'obligation faite à l'adhérent de souscrire une assurance ait été clairement notifiée dans le règlement intérieur.

## VIGILANCE SI DEUX COMPAGNIES DISTINCTES

Il faut être particulièrement vigilant aussi lorsque les compagnies d'assurance, de l'adhérent et de la cuma, sont distinctes. En effet, des risques de "trous de garanties" peuvent exister, car les types de contrats proposés par chaque compagnie ne prévoient pas le même niveau de couverture des risques. Exemple : Groupama propose deux types de contrats pour couvrir chaque matériel, soit en contrat nominatif, soit en parc de matériels. Cette solution d'assurance conduit à ce que le matériel de la cuma ait ses propres garanties sans qu'il soit fait référence aux garanties acquises par le tracteur de l'adhérent. Ces deux contrats permettent de couvrir l'ensemble des matériels attelés de l'exploitation ou de la cuma. « L'articulation entre ces deux contrats se fait en fonction de la valeur unitaire du matériel. Si celle-ci est inférieure à la limite prévue dans le contrat "Parc de matériels", alors l'assurance de ce matériel sera couverte dans le cadre de ce contrat. Si la valeur du matériel est supérieure à la limite, alors un contrat nominatif sera souscrit pour ce matériel », explique Matthieu Debled de Groupama. A l'inverse, d'autres compagnies ne vont assurer que les matériels nommément désignés pour une valeur donnée. ■

# Paillage alternatif

Et si la litière avec de la paille de céréales n'était que la survivance d'une époque où la production locale suffisait? Les troupeaux ont grandi mais pas la surface en céréales. Obtenir des plaquettes à partir de ses haies permet de pailler ses animaux. Une solution économique.

Par Paul Loglais

Quand le prix de la paille passe de 50 à plus de 120 € par tonne, Guillaume Deuss n'a pas voulu « aller à la banque pour faire un tas de fumier ». Une ressource locale existe dans bien des fermes : exploiter les haies et ripisylves (bois de bord de rivière). Après tout, les anciens n'ont pas toujours fait des litières avec de la paille de céréales. Il fait alors intervenir La cuma bourbonnaise de drainage avec un grappin coupeur (un gros sécateur monté sur grue qui place les arbres en tas prêts à être broyés). Il exploite ainsi 1,5 km de haies.

La récolte de bois s'apparente d'ailleurs davantage à un prélèvement qu'à une coupe complète. Cela lui procure 350 m<sup>3</sup> de plaquettes. « Le chauffeur de la pelleuse avait l'œil pour pratiquer l'ébranchage et choisir les perches. » Ce mode de prélèvement a aussi été retenu par Olivier Avignon à Villefranche-d'Allier.

Le séchage des plaquettes est obtenu par un échauffement naturel qui dessèche sans atteindre la température d'auto-combustion. Ça fume ! Pour autant, il est préférable que le tas soit à l'abri sinon une couche humide se forme et diminue le pouvoir absorbant de l'ensemble.

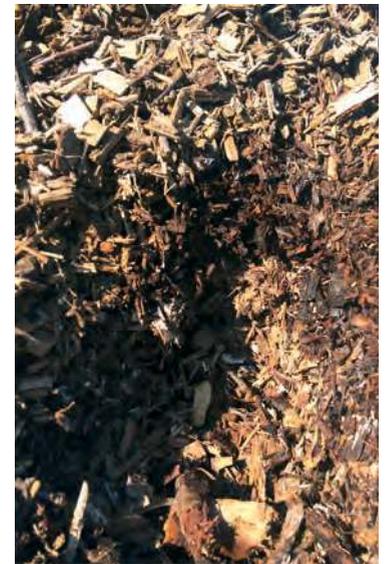
## APPORT INITIAL DE 10 CM

Au moment de pailler, les préconisations portent sur un apport initial de 8 à 10 cm d'épaisseur qui garde les vaches au propre pendant un mois. A défaut, cela révèle un problème d'absorption : plaquettes pas assez sèches ? Essence de bois mal appropriée ? Stade physiologique particulier de l'arbre ? Taux de matière sèche de l'alimentation (ex. ensilage à 22% de MS) ?



Olivier Avignon : « Faire sécher son tas à l'abri est préférable. »

Des recherches sont à mener. « Faut se faire la main », indique Guillaume Deuss tandis qu'Olivier Avignon remarque qu'en deux expériences en moins de 10 ans, pratiquement dans les mêmes conditions, l'une



Le séchage du tas en plein air provoque l'apparition d'une couche très humide.

fut satisfaisante et pas l'autre. « On ne sait pas bien à chaque fois pourquoi ça marche ! »

Les interrogations portent sur le temps de saturation du premier apport avant qu'il ne devienne noir.

## ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE POUR OLIVIER AVIGNON

La cuma Bourbonnaise de drainage intervient avec un grappin coupeur à 125 € par heure et une déchiqueteuse à 350 € par heure et obtient environ 70 m<sup>3</sup> de plaquettes par heure. Le prix de revient varie de 10 à 15 € par mètre cube.

Pour cet exemple, pour une case de 25 x 12 m, 30 m<sup>3</sup> sont nécessaires pour 10 cm d'épaisseur, soit un coût de 300 à 450 €.

Avec de la paille de céréales, 6 t seront nécessaires pour la même case dans le même laps de temps (1 mois), soit 300 € avec de la paille achetée 50 €/t, 720 € si le prix est de 120 €/t... La litière en plaquette apparaît donc intéressante économiquement.

Attention toutefois à prendre en compte le coût de la ressource en bois. Le plus souvent, elle est gratuite, mais si le paillage vient réduire des ventes (pour le chauffage par exemple), il conviendrait de l'intégrer à ce calcul de prix de revient. De même, il est important que le prélèvement sur le stock de bois sur pied soit raisonné de manière à mettre en place un système durable dans le temps et ne pas se retrouver au bout de quelques années avec une réserve épuisée. ■

Un ébranchage à 5 mètres fournit de la matière.



Passé ce stade, chacun a sa manière de faire. Si l'apport initial était supérieur à 10 centimètres, un passage du motoculteur est à prévoir pour forcer le mélange de la couche sèche en profondeur avec celle saturée en surface. Au contraire, si l'apport était limité à 10 centimètres, trois options se présentent: remettre de la paille de céréales (cela fera tout de même un mois de paille gagné); apporter de nouvelles plaquettes ou bien curer et remettre de nouveau 10 centimètres de plaquettes sèches et propres.

### LES VACHES PRÉFÈRENT !

Quant à la qualité de couchage, Olivier Avignon est convaincu: «*Les vaches préfèrent les plaquettes!*» Il a

essayé sur une case pour partie recouverte de plaquettes et l'autre de paille: «*Y'a pas photo!*»

En revanche, Guillaume Deuss évite les plaquettes dans les cases à vêlage. «*Ça colle au veau, sa mère ne le lèche pas...*» Il cure d'ailleurs assez

fréquemment les cases à veau. Faut-il prévoir une surcouche de paille? Une fois curé, le «*fumier*» est écarté sur prairie.

La plaquette de bois se dégrade au sol très rapidement. Enterrée par labour, elle peinera à disparaître car les champignons capables d'attaquer le bois s'y développe mal, probablement en raison d'un manque d'oxygène. L'apport sur prairie ou sur culture en semis direct est donc préférable.

Au terme de sa première expérience, Guillaume Deuss sait qu'il n'a pas encore trouvé la substitution idéale: «*Il faut essayer et s'adapter.*» Rechercher et observer. Cette technique, outre son avantage économique, le séduit aussi par son côté agro-sylvo-pastoraliste reliant ainsi les bois, les cultures et l'élevage. Une solution globale et locale? Une dépendance de moins, c'est déjà ça! ■

Plus de 50 modèles de tracteurs de 75 à 530 ch répondant à toutes vos attentes.  
Modèles 4 roues égales, standards, compacts ou étroits pour toutes les cultures.  
Des innovations vous offrant à la fois performance, confort et connectivité.

## L'AVENIR A CHOISI CLAAS.



AXION 900



Contactez le Concessionnaire le plus proche de chez vous :

**CLAAS AUVERGNE** - GANNAT : RN 9 - 03800 SAULZET - Tél. 04 70 90 30 11  
MOULINS : Les Pionnats - 03000 BRESSOLLES - Tél. 04 70 44 54 59

**ETS BOUDET** - La Croix de Fragne - 03190 VERNEIX - Tél. 04 70 64 51 15  
25 rue de la Fontaine - 23100 SANNAT - Tél. 05 55 82 30 90

**ETS MARIÉ** - 20 Route du Châtelet - 18270 CULAN - Tél. 02 48 56 66 78

claas.fr  
f /CLAASFrance



**TOUTABRI** **AURASTOCK**  
 Votre spécialiste tunnel pour le Stockage de matériel agricole



Feurs 42110 - 8 rue du colisée  
 04 77 27 14 55 - contact@aurastock.com

**SARL CIDAUMAT**  
 Réparation - Vente de matériels agricoles

Thibault AUBRY - Commercial - 06 78 81 10 85  
 Florent CIDERE - Magasinier  
 François MATHONAT - Mécanicien

Route de Limoise - 03160 FRANCHESSE  
 Tél. : 04 70 66 29 73  
 Fax : 04 70 66 25 61  
 cidaumat@orange.fr

agent **FENDT** **HY**



**Ets TISSIER** 1959

**CULTIVONS NOTRE DIFFÉRENCE.**

**Concessionnaire**  
**SIÈGE SOCIAL** 9, route de Souvigny 03210 BRESNAY  
**TÉL.** 04 70 42 80 35

**SUCCURSALE** 65, route de Cindré 03150 BOUCE  
**TÉL.** 04 70 43 75 89

**DEUTZ FAHR**

Un **service cultivé** sur mesure pour les **professions AGRICOLES**  
 www.coteroute.fr



Dépannage . Géométrie  
 Conseil pneumatique personnalisé  
 Montage à la ferme  
 Lestage à l'eau

Cusset . 04 70 97 63 63  
 St Pourçain . 04 70 47 23 62  
 Moulins . 04 70 20 71 72

**Quentin VALLANT**  
 06 89 67 97 26  
 vallant.q@ayme.fr

**CÔTÉ ROUTE**  
 PNEUS & ENTRETIEN AUTO

**LA VRAIE VIE, S'ASSURE ICI.**  
 Assurance tracteurs et matériels agricoles



groupama-agri.fr

**Groupama, 1<sup>er</sup> assureur agricole**

Retrouvez nous sur :   

**Groupama**  
 la vraie vie s'assure ici

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09  
 779 838 366 RCS Lyon - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution  
 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Aurélien Chavaud.

# Fabriquer son aliment chez soi

Source d'économie, la fabrication d'aliments peut être réalisée soi-même avec un matériel en cuma. Une activité présente dans plusieurs cuma pas si compliquée à mettre en œuvre.

Par Paul Loglais



**D**epuis 20 ans à Pouzy-Mesangy et 40 à Sazeret, des cuma sont équipées de broyeurs-mélangeurs. A chaque fois, une vingtaine d'agriculteurs s'organise autour de ces matériels, trop chers pour une acquisition personnelle mais tellement pratiques.

Comme bien des activités cuma, la recette est simple : des éleveurs qui veulent faire autrement, se retrouvent et réunissent un volume d'activité suffisant dans un rayon pas trop grand (le plus souvent, 10 km ou à une demi-heure de tracteur maxi). Puis un responsable est choisi et chargé des réservations et de l'entretien courant.

Au moment de réaliser l'investissement ou de son renouvellement, le constat est régulier : l'offre n'est pas très étoffée, quatre ou cinq modèles tout au plus. La plupart ont fait leur preuve avec chacun leurs avantages.

## RÉPONDRE AUX BESOINS

A Pouzy-Mesangy comme à Sazeret, il n'y a pas qu'un seul broyeur dans la cuma. Ainsi, chacun trouve son compte dans la diversité des mo-

dèles. « *D'une même machine, tout le monde ne tire pas le même bénéfice et n'en fait pas le même usage* », remarque Julien Bayot de la cuma de la Burge à Pouzy-Mesangy.

En effet, la taille de l'élevage et la présence d'engraissement détermineront souvent les besoins et le mode d'utilisation. Certains, grands consommateurs d'aliments, sont équipés de stockages importants et de mélangeuses. Ils préféreront broyer moins souvent mais de grandes quantités, sans utiliser la fonction mélangeuse du broyeur. C'est le bol mélangeur utilisé quotidiennement qui « *fabriquera* » la ration finale.

D'autres, aux besoins plus restreints et/ou non équipés de stockages conséquents, profitent de la fonction mélangeuse du broyeur pour intégrer les tourteaux et autres condiments, obtenant ainsi un aliment fini. « *Tout le monde s'y retrouve.* »

Pour autant, à la cuma de la Burge, quelques adhérents réfléchissent, lors d'un prochain renouvellement, à un broyeur sans mélangeuse privilégiant ainsi le rendement du chantier. En effet, le passage en vis

Pour Christophe Sommeiller, Jean-Pierre Caillot et Frédéric Valette, le bon format semble être 6 ans d'utilisation et 10 000 tonnes au total.

mélangeuse augmente le temps de traitement et, selon les modèles, cette phase est incontournable, même s'il n'y a rien à mélanger, simplement parce que le matériel a été conçu ainsi.

La diversité des situations pourrait conduire à des groupes de taille étendue. Mais les choses se calent simplement. « *Tout le monde est à une demi-heure maxi d'un broyeur* », signale Christophe Sommeiller, président de la cuma à Sazeret. Situation identique à Mesangy. Pas d'engagement non plus dans ces activités, car l'intérêt semble tellement évident qu'il n'est pas besoin de tenir les gens par un contrat.

## FACTURATION : CHACUN SA SOLUTION

Reste la question de la facturation. Le volume travaillé serait l'unité la plus logique, mais comment la mesurer de manière satisfaisante ? Difficile d'être assez précis. En la matière, le compteur est un juge de paix, mais encore faut-il compter quelque chose de proportionnel à l'utilisation de la machine. « *Nous avons choisi l'hubodomètre* », indique Julien Bayot. ●●●

**Organiques ou calcaires,  
la référence pour tous vos amendements**



**SIRTEC** contact@prolog.fr www.prolog.fr 02.37.91.54.30 **PROLOG**

## CBD ENVIRONNEMENT

[www.cbd-environnement.fr](http://www.cbd-environnement.fr)



- Aménagement foncier
- Drainage, irrigation
- Débouchage de drains
- Assainissement autonome
- Création et remise en état d'étangs
- Mises aux normes
- Étude dossier Loi sur l'Eau
- Terrassement
- Carrières et pistes entraînement pour chevaux
- Compostage, Déchiquetage
- Commercialisation de plaquettes
- Fendeur de bois
- Grappin-coupeur



20-22, rue B. Sallard  
Zone de Rancy  
03400 YZEURE  
Tél. 04 70 42 16 15  
Fax 04 70 42 16 63

## ASSURANCES DES PROFESSIONNELLS

POUR ASSURER  
MON EXPLOITATION,  
JE VEUX UN PRO  
TOUT TERRAIN !



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances - Agents immatriculés Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

**Mutuelle  
de Poitiers  
Assurances**

**3 AGENCES À VOTRE SERVICE  
DANS L'ALLIER**

**Vanessa MUNIER**

55 boulevard de Courtais - **MONTLUÇON**

**04 70 05 11 88**

[vanessa.munier@mutuelledepoitiers.fr](mailto:vanessa.munier@mutuelledepoitiers.fr)

**Marie-Luce RETOURNA**

1 et 3 place Hôtel de Ville - **MOULINS**

**04 70 44 45 32**

[marie-luce.retourna@mutuelledepoitiers.fr](mailto:marie-luce.retourna@mutuelledepoitiers.fr)

**Maxime BARDIN-SZPIEGA**

18 rue de Paris - **VICHY**

**04 70 98 80 09**

[maxime.bardin-szpiega@mutuelledepoitiers.fr](mailto:maxime.bardin-szpiega@mutuelledepoitiers.fr)

●●● Ce compteur de tours est placé sur un arbre et compte... des tours d'arbre. La cuma facture donc des tours. Cela revient entre 4 et 6 €/t selon que les grilles à céréales sont utilisées ou d'autres aux trous plus gros. A Sazeret, un compteur enregistre le temps quand la prise de force est en fonction. La cuma facture 0,75 €/mn ce qui correspond à environ 5 €/t.

**4 à 6 €/t**

A ce niveau, les tarifs valorisent donc bien le travail réalisé au regard du coût des prestations de travail à façon réalisées ailleurs (qui incluent la main-d'œuvre). Cependant, un tracteur de 100 ch est nécessaire et son prix de revient de 15 €/h, fioul compris, est à ajouter.

**NE PAS FAIRE L'ANNÉE DE TROP**

Quant au rythme de renouvellement, Christophe Sommeiller, Jean-

Pierre Caillot et Frédéric Valette, forts de leur quarante ans d'expérience, estiment qu'« *il ne faut pas faire l'année de trop. Six ans et 10 000 tonnes semblent un bon format* ». Les renouvellements s'effectuent au fil de l'évolution

des besoins. A l'avenir, l'idée des moulins mobiles en cuma reste partagée. Il s'agit toutefois de trouver la complémentarité entre les « *petits chantiers avec mélange* » et les « *gros chantiers seulement pour le broyage* ». Parfois, un tiers des adhérents traitent les deux tiers du volume, tandis que les autres sont attachés à la disponibilité et à des chantiers de 2 heures correspondant à leurs équipements. Le matériel n'est pas le même pour tous et le rendement de chantier varie, selon les modèles, de 5 à 10 t/heure. Une organisation proche des attentes de chacun est en construction. De substantielles économies en découlent grâce à un



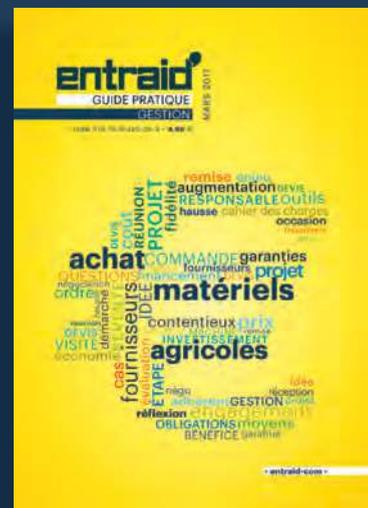
Pour Julien Bayot, il existe une demande pour des chantiers importants et sans mélangeuse.

peu de coordination. Les difficultés rencontrées par les cuma ont davantage porté sur la fiabilité de quelques modèles (aujourd'hui disparus) et sur des options pas toujours très fiables surtout lorsqu'elles s'apparentent à des prototypes. Une somme d'expériences qui rendent les groupes prêts à s'engager dans les prochains renouvellements. ■

GUIDE PRATIQUE

**Achat des matériels agricoles**

- AU SOMMAIRE
- LE PROJET
- LES ACHATS
- LA RÉGLEMENTATION
- LE FINANCEMENT



**BON DE COMMANDE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Nom de cuma (ou institution) : .....

Activité principale : ..... SAU de l'exploitation : .....

Tél : ..... Email : ..... @ .....

Nb d'exemplaires : ..... x 9,90 € TOTAL : ..... €

**PRIX PUBLIC : 9,90 €** TTC FRAIS DE PORT COMPRIS

A retourner à Entraid'  
Maison de la Coopération  
2 allée Daniel Brisebois  
31320 Auzerville-Tolosane



Ce guide est aussi disponible sur la boutique Entraid' <http://boutique.entraid.com/> © 05 62 19 18 88 - Fax 05 62 19 18 87

# Cuma du village: une litière nouvelle génération

Avec une demande de plus en plus orientée vers le bien-être animal mais aussi un besoin de rentabilité, la pailleuse à poulaillers présentée paraît être le compromis idéal.

Par la fdcuma Allier

**A** St-Didier-en-Donjon, Alain et Isabelle Lévêque ainsi que leurs collègues de la cuma du village paillaient leurs poulaillers avec une pailleuse classique de stabulation il y a encore un an et demi. Mais ce système n'était pas optimal car il fallait renouveler le travail plusieurs fois et la paille n'était pas assez fine, ce qui pouvait engendrer des problèmes de blessures sur les pattes des poulets. L'abattoir étant engagé dans une démarche de qualité, les éleveurs sont soumis à un système de plus ou moins-values en fonction de l'état des poulets. Il était donc nécessaire de procéder à un changement de méthode.

## EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ

Avec quatre autres adhérents de la cuma du village de Saint-Didier-en-Donjon, ils ont ainsi pris la décision d'acquérir une pailleuse nouvelle génération. La machine a coûté 14 500 € et cela revient à 1 000 € par an à Alain et Isabelle Lévêque, qui ont la plus grande surface de poulaillers parmi les utilisateurs. Un premier de 1 100 m<sup>2</sup> et un second plus récent et moderne de 1 800 m<sup>2</sup>. Ce dernier bâtiment répond aux normes de la charte qualité dans laquelle se sont engagés les éleveurs. 3 % du bâtiment est vitré en double vitrage afin d'éclairer le poulailler de manière naturelle pour le bien-être des poulets. Les autres utilisateurs de la pailleuse ont des bâtiments entre 600 et 1 500 m<sup>2</sup> avec notamment un projet de bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> en canards.

La nouvelle pailleuse fonctionne avec un système de turbine et présente de nombreux avantages:

La nouvelle pailleuse, c'est plus de confort pour les poussins et une meilleure rentabilité pour les éleveurs.



- Son coût de revient est inférieur de 5 centimes du m<sup>2</sup> par bande hors subvention.

- Au niveau du bien-être des animaux, la pailleuse joue un rôle important.

- La paille est défibrée, donc bien plus fine, cela permet aux volailles de garder leurs pattes en bon état et d'éviter ainsi les risques de pododermatite.

- Ce bien-être animal fait partie des règles de qualité exigées par les abattoirs et certaines enseignes (Mac Donalds, KFC, Le Gaulois...).

- La paille plus fine permet une litière plus propre.

- Dorénavant, le poulailler n'est paillé qu'une fois avant l'arrivée des poussins.



La pailleuse calibreuse défibreuse Teagle accepte les balles rondes jusqu'à 160 cm de diamètre et les balles cubiques 120x90.

## LA CUMA DU VILLAGE DE SAINT-DIDIER-EN-DONJON

La cuma du Village a été créée en 1981 sur la commune de Saint-Didier-en-Donjon et compte à l'heure actuelle 25 adhérents (dont 80% sur la commune). Elle est présidée par Serge Thuillier. Les matériels que possède la cuma sont: une enrubanneuse (2 000 à 2 500 bottes par an), une presse, une benne monocoque de 12 t, la nouvelle pailleuse à poulaillers, une ancienne pailleuse, un rouleau à prairie et une bétailière. La cuma n'a pas l'intention de créer de nouvelles activités pour le moment, mais réfléchit à acquérir une autre benne monocoque. ■

- Pendant 40 jours, les volailles grandissent jusqu'à arriver à un poids moyen de 2,5 kg, en gardant la même litière de bonne qualité durant toute leur croissance.

L'inconvénient principal est la poussière générée lors du paillage, mais cet effet peut être amoindri grâce à la pose d'humidificateurs.

Le résultat technique est bien meilleur qu'avant. Avec cette pailleuse c'est plus de confort pour les poussins et plus d'efficacité et de rentabilité pour les éleveurs. Avec davantage de plus-values et une diminution significative des moins-values, la pailleuse est vite rentabilisée. Alain et Isabelle Lévêque sont très satisfaits de cette acquisition en cuma, et estiment même que c'est la « meilleure machine sur le marché ». ■

# L' école de L' Alternance



## Limoise

- 4<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> tous secteurs professionnels
- CAP Maintenance des Matériels Agricoles - **par apprentissage**
- BAC Pro CGEA élevage bovin
- BAC Pro Agroéquipement
- BTSa ACSE - **par apprentissage**

Le Lieu Jay  
03320 LIMOISE  
Tél : 04.70.67.30.30  
mfr.limoise@mfr.asso.fr  
www.mfr-limoise.com

MAISON  
FAMILIALE  
RURALE  
Loire  
Auvergne

Portes  
Ouvertes  
16 Mars  
9h - 18h  
24 Mai  
16h - 20h

## Saligny sur Roudon

- 4<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> tous secteurs professionnels
- CAPa Maréchal Ferrant
- BAC Pro CGEA élevage bovin
- BAC Pro CGEA élevage équin
- BTSa ACSE - **par apprentissage**

8 Route de Monétay  
03470 SALIGNY SUR ROUDON  
Tél : 04.70.42.22.76  
mfr.saligny@mfr.asso.fr  
www.mfrsaligny.fr

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

**McCORMICK**

**X6 VT-DRIVE**



**McCORMICK**

**Ets Christian ANGELARD**

Machines agricoles & Motoculture pro

8 route de Montaigu le Blin  
03150 ST GERAND LE PUY  
04 70 99 83 09

**KRONE**  
THE POWER OF GREEN

Taillé pour votre exploitation : aussi à l'aise dans les champs que sur les routes  
Fiable & robuste : transmission ZF TMT. Moteur BetaPower ...  
Intelligence embarquée : DSM Data Screen Manager  
Facile d'utilisation & confortable : l'ergonomie McCORMICK pour prendre soin de vous !

ARGOTRACTORS

McCORMICK est une marque de Argo Tractors S.p.A.

**McCORMICK**  
Power Technology.



argotractors.com



**FENDT**



Fendt 500 Vario :  
votre avenir. Vos perspectives.

Dans un monde où l'anticipation et le sens de la perspective posent les bases d'un avenir maîtrisé et serein, le Fendt 500 Vario vous positionne de fait en avance sur votre temps. Portant dans la base même de son concept les notions de polyvalence et de rentabilité, le 500 Vario, désormais disponible en versions ProfiPlus et PowerPlus, vous en offre encore plus en se parant à présent des derniers raffinements technologiques de ses aînés.

**Up'Agri - SAS RAYNAUD & SAS TERRASSON**

03290 DOMPIERRE S/BESBRE - 04 70 48 18 48

03120 LAPALISSE - 06 82 90 24 20

18130 CHALIVOY-MILON - 02 48 74 74 69

**MAISON VACHER SAS**

63200 RIOM - 04 73 64 11 00

03500 ST POURÇAIN S/SIOULE - 04 70 45 31 85

63610 BESSE - 04 73 69 04 11

**Ets ROBERT MICARD**

03630 DESERTINES - 04 70 05 34 33

23170 CHAMBON S/VOUEIZE - 05 55 82 13 90

  
Your Agriculture Company  
Fendt is a global brand of AGCO. [fendt.com](http://fendt.com)

Plus d'information sur   
[fendt.com](http://fendt.com)

RCS 317 566 860 000 29 - POINT VINGT - 01 44 23 48 48



la solution  
de financement

**CLÉ-MAT**

 Contactez votre conseiller  
du Crédit Mutuel Massif central  
au 04 73 43 45 45 ou par mail :  
[centre.affaires.agriculture@cmmc.fr](mailto:centre.affaires.agriculture@cmmc.fr)

**AVEC**  
les agris

Avec Clé-Mat  
c'est simple, rapide  
et sans apport.

  
Crédit Mutuel  
Massif Central

Construire chaque jour  
la banque qui va avec la vie.

   [cmmc.fr](http://cmmc.fr)

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585.